Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 83 (1938)
Heft: 9

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 25.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DE LA PRESSE

Le combat des petites unités : échelon de feu ; échelon de combat. — L'infanterie et son armement. — Opinions allemandes : organisation de la cavalerie d'armée.

LE COMBAT DES PETITES UNITÉS [1]

Echelon de feu. Echelon de combat.

Une nouvelle réglementation du combat d'infanterie est sur le point de paraître, nous le savons ; mais nous ignorons ce qu'elle nous apportera, et en quoi elle modifiera les errements actuels. Après avoir lu et médité le livre que nous étudions ici [2], on souhaite, avec l'auteur, trouver dans le nouvel évangile une conception moderne de la « ligne de combat », et des procédés correspondants. Choses qui nous manquent encore ; on est obligé d'en convenir quand on a suivi l'argumentation de notre directeur d'exercice (notamment dans l'étude sur la constitution de l'échelon de feu).

Le règlement provisoire de 1920 était loin de compte ; on a pu dire de sa réglementation du combat offensif qu'elle n'eût pas demandé modification pour une infanterie simplement armée du fusil individuel, comme en 1914. Allant du coup à l'extrême opposé, la réglementation de 1928 met l'infanterie au service exclusif des armes nouvelles, et nommément du F.-M. : l'échelon de feu type 28 n'est qu'un dispositif de fusils-mitrailleurs ; le combat d'infanterie consiste essentiellement à servir, protéger, transporter, ravitailler des F.-M. ; les chefs de tous rangs de cet échelon de feu sont soumis à l'obligation de commander avant tout des F.-M., et ne pensent effectivement qu'à cela la plupart du temps.

On pourrait croire, du moins, que ce culte du F.-M. porte avec soi toutes ses conséquences. Puisque l'avènement de l'arme automatique légère à pointage stable a affranchi l'infanterie de l'obligation de se disposer en ligne pour tirer et combattre, on pourrait croire que la tactique s'est adaptée, a tiré tout le profit que permettent les possibilités techniques nouvelles. La dialectique de l'auteur oblige à convenir qu'il n'en est rien : non sans

[1] *Le combat des petites unités :* 3e série, par le colonel breveté Gérin.
[2] *France militaire* du 23.7.38.

quelque surprise d'ailleurs, il faut constater que, persuadés d'être très modernes, nous persévérons inconsciemment dans les errements d'une tactique linéaire périmée — malgré notre « fétichisme du F.-M. ».

* * *

Pour obtenir devant elle une *ligne continue de projectiles*, une « plénitude du feu » satisfaisante, l'infanterie armée de fusils individuels était contrainte à constituer son dispositif de combat sous forme d'une *ligne continue de tireurs*. La « ligne » était la formation de combat naturelle, inévitable, des petites unités engagées au premier rang du combat ; en 1914, ligne sur un rang d'hommes prudemment espacés ; et prise de fort loin (on n'avait pas encore édicté le surprenant décret décidant que le fusil est quasi inoffensif au delà de 400 mètres !...).

Les conditions techniques du tir imposaient, en outre, une relation étroite entre l'orientation du front de la ligne de tireurs et celle de la zone battue par leurs projectiles, entre le nombre de ces tireurs et l'intensité du feu produit, entre l'extension de la ligne de tireurs et la possibilité de les commander, entre la densité des tireurs et leur vulnérabilité. Dès lors, une importance primordiale s'attachait à des questions telles que le front des unités engagées, leur juxtaposition sans solution de continuité, la zone d'action à leur attribuer (tant pour se poster initialement que pour marcher et pour tirer), leur alignement approximatif en cours de progression, etc.

Vienne une arme capable de produire, à elle seule, autant de feu au moins qu'une section de 50 tireurs au fusil ; une arme réduisant à un point dans l'espace la source d'un tel feu ; une arme capable, de ce point, de transporter instantanément son feu dans toutes les directions, avec une stabilité et une précision permettant de tirer au besoin par-dessus des éléments amis : il est bien évident que disparaissent du même coup les servitudes de la « tactique de lignes » imposées par l'usage du fusil.

Aussi bien avons-nous maintenant une « tactique de groupes ». L'organisation de l'infanterie est fondée sur le groupe ; ses dispositifs de combat tout aussi bien ; et naturellement ses procédés de lutte.

Oui. Mais pourquoi donc, alors, n'admettre d'autre règle, pour constituer un « échelon de feu », que celle du « un F.-M. par 50 mètres de front » ?... pourquoi, sous l'efficacité croissante d'une puissance de feu toujours plus grande, persister à constituer des lignes continues d'hommes ?... pourquoi s'obstiner à mettre ces hommes « en ligne » à tout propos ?... pourquoi cette manie des fronts, des zones d'action, pour d'humbles unités qui n'en ont plus

que faire ?... pourquoi cette invincible persistance de la préoccupation d'alignement ?... pourquoi ce refus d'admettre enfin que, désormais, la continuité de la zone battue par les projectiles est indépendante de la juxtaposition des armes ?...

Et l'auteur a-t-il tort de discerner là les survivances de procédés dont nous a libérés notre armement nouveau ?... Sans doute la réglementation de 1928 n'est pas entièrement responsable de cette survivance ; ses prescriptions tendent même ici ou là à la combattre. Il reste qu'elle est insuffisante, incertaine souvent, parfois contradictoire ; qu'elle ne tire pas toutes les conclusions que permet ou impose l'armement nouveau ; qu'au total, elle nous immobilise dans le formalisme d'une tradition périmée, au lieu de nous animer vers des voies nouvelles.

* * *

Ayant bousculé ces idoles, l'auteur nous propose les procédés qui lui semblent adéquats aux conditions nouvelles du problème.

Sa conception de la « force offensive » associe et combine étroitement le « fantassin » qui marche, le fusilier-voltigeur, et le « projectile » qui lui ouvre la voie. Ce « projectile » synthétique est, en fait, multiple ; il vient de plusieurs sources de feu (artillerie, chars, mitrailleuses lourdes, avions, et en dernier ressort des groupes même de l'échelon de feu). C'est dire que la constitution et la mise en œuvre de cet « échelon de feu » — assez mal dénommé d'ailleurs — dépassent très largement le cadre étroit dudit échelon ; elles s'inscrivent nécessairement dans un ensemble dont il n'est pas possible de dissocier les parties : le combat du bataillon.

Ce n'est certainement pas démentir la pensée maîtresse de l'auteur que concevoir « l'échelon de combat » du bataillon sous la forme suivante : un *échelon de projectiles* et un *échelon de fantassins* opérant conjointement, en intime collaboration, dans la zone à conquérir — un *échelon d'armes lourdes* débitant opportunément ces projectiles — un *échelon de fantassins disponibles*, prêts à alimenter l'échelon de fantassins engagés. Le tout sous les ordres coordonnateurs d'un chef, à la fois compositeur et chef d'orchestre de la symphonie : le chef de bataillon.

Ainsi se trouve affirmée la nécessité de mettre en meilleure harmonie que nous n'avons coutume de le faire le travail de la compagnie d'accompagnement et celui des fusiliers-voltigeurs de l'échelon de feu. Ce à quoi il faut espérer que contribuera enfin de manière efficiente la nouvelle réglementation ; elle aura à faire pour corriger les erreurs et préciser l'incertain de la réglementation actuelle.

Les bases étant admises, on voit comment peut se construire un « échelon de feu », un échelon de fantassins dont la mission spécifique est de marcher à l'ennemi, de la base de départ jusqu'à l'objectif.

Il ne saurait s'agir de constituer une ligne continue d'hommes. Ce sont des projectiles, mais non pas des hommes, qu'il faut envoyer — ou du moins être en mesure d'envoyer instantanément partout devant soi. Et cet envoi de projectiles est beaucoup plus affaire de l'artillerie, de la base de feu, ou des chars, que celle de l'échelon dit de feu ; au surplus et le cas échéant, celui-ci peut envoyer des projectiles partout devant soi sans être pour autant constitué en une ligne continue d'armes, nous le savons.

Où donc faut-il engager ces hommes qui doivent « marcher » ? évidemment là où la manœuvre du chef de bataillon comporte qu'ils trouveront la voie ouverte par des projectiles ; et là seulement. Ils n'ont point affaire ailleurs.

S'étant mis en mesure d'envoyer partout des projectiles, si besoin est, le chef de bataillon — si seulement il connaît son métier et sait manœuvrer — ne distribue cependant pas ses projectiles partout à priori, ne tire pas partout de la même façon, avec la même intensité, la même impartialité de pomme d'arrosoir. Sur son terrain qu'il a étudié, il a discerné et choisi des zones favorables à sa manœuvre de neutralisation du feu ennemi ; traduisant cette manœuvre, son « plan de feu » a adapté en conséquence le dispositif des projectiles, en a nuancé l'intensité suivant les zones, en a réglé l'exécution dans le temps.

D'où il résulte, enfin, que dans la zone d'action du bataillon, il y a des régions où la neutralisation du feu ennemi est faible ou même nulle, d'autres régions où cette neutralisation est recherchée avec les garanties voulues d'efficacité ; ici ou là, même, avec la majorité et, peut-être, la totalité de la puissance de feu dont on dispose (effort « principal »). Et voilà la seule base valable pour édifier ensuite et pour animer cet échelon de marche, d'exploitation de la neutralisation, cet échelon de conquête que nous appelons échelon de feu : il faut engager un élément de cet échelon sur chacun des cheminements, des « directions », effectivement neutralisés.

* * *

Limité aux conclusions auxquelles aboutit l'auteur, ce résumé ne saurait rendre le détail de la discussion serrée par laquelle il établit et démontre sa conception.

On comprend toutefois la portée de celle-ci. Elle nous entraîne assez loin des procédés traditionnels, notamment sur deux points essentiels :

— la constitution et la mise en œuvre de « l'échelon de feu » sont une conséquence directe, étroitement adaptée, de la manœuvre du chef de bataillon ; on n'y saurait pourvoir convenablement avec seulement des « formations », des dispositifs schématiques, des habitudes routinières telles que celles de la plupart de nos commandants de compagnies de voltigeurs ;

— la coordination appropriée de ses projectiles (base de feu, artillerie) et de ses voltigeurs (échelon d'exploitation du feu) exige du chef de bataillon tout autre chose, et bien plus, que ce que nous voyons faire habituellement ; « l'échelon de combat » du bataillon comporte essentiellement un échelon de projectiles, ce qu'on oublie communément ; le combat des voltigeurs et celui de la compagnie « d'accompagnement » ne font qu'un combat, alors que nous le voyons seulement s'évertuer simultanément, chacun de son côté, sous l'inconsciente indifférence du chef de bataillon.

Que tout cela, qui est nécessaire, soit facile à réaliser, c'est une autre affaire. Mais c'est pour résoudre les problèmes difficiles qu'il y a des chefs sur le champ de bataille. *Un fantassin.*

L'INFANTERIE ET SON ARMEMENT [1]

Un collaborateur des *Dernières nouvelles* russes publie sous sous ce titre une note dont il extrait les conclusions des guerres actuelles concernant l'infanterie et qu'il paraît intéressant de reproduire. La guerre contemporaine dévore, dit-il, avec une vitesse inouïe les hommes et le matériel et cela est particulièrement sensible pour l'assaillant, parce que l'offensive, au point de vue tactique comme au point de vue stratégique, s'épuise en se développant, en raison de son effrayante tension morale et matérielle ; il faut un recomplètement rapide et ininterrompu en hommes, en armes et en munitions, autrement l'attaque expire prématurément et se transforme en une vaine tentative sans résultats et coûtant cher. La guerre en Espagne et en Extrême-Orient est une illustration journalière de cette proposition.

Les généralisations sont naturellement dangereuses ; le temps des conclusions définitives n'est pas encore arrivé. Les particularités locales des conflits ne se répéteront pas. Toutefois certaines observations sont tellement indiscutables que la science militaire les note déjà comme des points de départ dans le développement ultérieur de l'art de la guerre.

Quelle que soit la diversité des canons de la guerre actuelle,

[1] *France militaire* du 26.8.38.

quelque grands que soient les progrès de la technique militaire, l'homme reste comme avant l'élément décisif de la bataille. L'infanterie reste le centre de gravité des armées et toutes les autres armes doivent s'adapter à ses opérations.

Presque tous les observateurs des opérations militaires en Espagne et en Extrême-Orient sont d'accord à ce sujet. Toutefois, les conditions de l'action de l'infanterie, par rapport à l'expérience des guerres passées, ont essentiellement changé. Le niveau de sa qualité (éducation, instruction et armement du soldat) exige une attention et une amélioration continues. Pour que l'on soit sûr d'elle, l'infanterie exige maintenant, de l'avis des autorités militaires, « la présence d'un sous-officier, d'un caporal ou d'un spécialiste rengagé dans chaque groupe de trois hommes. Ce n'est qu'en présence d'une pareille ossature, constituée par des combattants valeureux, entreprenants et bien instruits, qu'il est possible de créer des unités, capables de tenir et d'avancer dans les conditions actuelles, exclusivement pénibles de l'attaque ».

L'expérience de la guerre espagnole apporte de sérieuses modifications dans l'armement de l'infanterie. Les conclusions des observateurs étrangers sont les suivantes :

1° Le fusil finit son temps : il est évincé par le pistolet-mitrailleur. Dans l'armée des nationalistes espagnols l'arme très populaire est le pistolet-mitrailleur allemand Schneisser, de 9 millimètres, avec chargeur de 30 cartouches. C'est une arme simple, solide et sûre, bien qu'elle ne soit pas entièrement privée de défauts.

2° Le fantassin, pourvu d'une arme à feu automatique et de grenades à main, sera toujours l'élément décisif dans le combat. Les deux partis combattants en Espagne emploient avec succès le système des groupes à pied de trois hommes, suivant l'exemple des unités de choc dans la Grande Guerre.

3° L'infanterie a besoin d'une fourniture abondante de grenades à main d'un fonctionnement assuré. Les grenades, employées par les nationalistes sont plus dangereuses pour eux-mêmes que pour l'ennemi.

4° Les mitrailleuses portatives ont révélé définitivement leur inutilité. Par contre les mitrailleuses sur affût restent indiscutablement l'arme fondamentale dans la zone d'action de l'infanterie.

5° Les lance-bombes sont nécessaires dans l'attaque et plus leur calibre est grand plus elles sont utiles dans le combat. De même s'est confirmée la nécessité des lance-mines et des lance-flammes, dont l'action utile ne peut pas toujours être effectuée par l'artillerie.

6° L'infanterie doit disposer constamment d'une artillerie antitank ; de mitrailleuses sur affût, tirant des balles perce-cuirasse, et de petits canons à tir rapide. Les canons allemands de 37 millimètres et de 20 millimètres se sont montrés excellents ; au contraire, le canon de 65 millimètres s'est révélé impropre.

7° Le canon antitank doit être mobile et avoir une provision illimitée de projectiles.

De l'avis des observateurs militaires italiens c'est par l'absence de beaucoup de ces conditions que s'expliquent les insuccès des franquistes et, en cas de victoire leurs pertes disproportionnées au succès.

OPINIONS ALLEMANDES

ORGANISATION DE LA CAVALERIE D'ARMÉE[1]

Dans le *Militär Wochenblatt*, un auteur qui ne se désigne que par son millésime « 107 », a dernièrement étudié ce que devait être l'organisation de la cavalerie d'armée.

Il n'est point douteux, écrit l'auteur, que les missions de la cavalerie d'armée doivent être, partout où le moteur est supérieur au cheval, attribuées à des divisions mécanisées légères et rapides, mais il n'est pas douteux non plus que ces missions reviennent comme auparavant à la cavalerie là où existe un « terrain de cavalerie » ; un tel terrain est celui où le cheval est supérieur au moteur, soit par exemple un terrain où il n'y a pas de routes solides par temps de pluie, par dégel persistant ou par sévère enneigement.

Il résulte de ces considérations, affirme l'auteur, qu'une cavalerie d'armée ne doit pas être motorisée dans ses parties essentielles ; tel est le principe qu'on ne saurait trop rappeler, car il faut qu'au cas où le moteur refuse son service, la cavalerie reprenne tous ses droits, et celle-ci perdrait alors en valeur pour le cas où ses éléments motorisés, s'ils étaient essentiels, devraient ne pas être utilisés sur un « terrain de cavalerie ».

Il ne faut donc motoriser dans une cavalerie d'armée que les éléments, dont on ne pourrait pas se priver sur un terrain de cavalerie, soit sur un terrain où l'adversaire lui-même ne saurait entrer en action avec des éléments motorisés ; on ne motoriserait par exemple que les éléments de défense antichars et les éléments blindés de reconnaissance.

Par ailleurs, il ne faut employer dans la composition de la cavalerie d'armée que des véhicules qui soient parfaits dans le domaine tous terrains.

[1] *France militaire* du 24.6.38.

Conclusion : il faut repousser, écrit-il, toute idée d'une composition mixte à l'échelon cavalerie d'armée, soit par exemple d'une division de cavalerie composée de brigades de cavalerie pure et de brigades motorisées ; dans ce cas, on se rend compte aisément que très rapidement, et cela en raison de leur différence de vitesse de marche, il faudrait employer les deux éléments sur deux théâtres divers de combat ; l'unité de commandement étant ainsi détruite dès l'entrée en action.

L'auteur, dont les considérations exposées ci-dessus succinctement sont intéressantes, donne ensuite un aperçu à grands traits de la composition d'un corps de cavalerie moderne tel qu'il la conçoit :

Le corps de cavalerie se composerait d'armes principales et d'armes auxiliaires :

Comme *armes principales* : la cavalerie, les cyclistes et l'artillerie ;

Comme *armes auxiliaires* : les sapeurs, la défense antichars et le service des transmissions.

La cavalerie ne devrait comporter aucun équipage motorisé dans les escadrons ; par régiment il y aurait quelques détachements légers de sapeurs motorisés pour la défense antichars et quelques canons antichars motorisés ; ceux-ci plus rapides que la troupe qu'ils servent ; en outre, quelques voitures blindées de reconnaissance.

Les colonnes légères et les trains seraient hippomobiles.

Les cyclistes, comme la cavalerie, nécessairement, il faut leur donner quelques canons de cavalerie tous terrains, motorisés, ainsi que les armes lourdes dont il est question ci-dessus.

L'artillerie : pas d'élément motorisé dans les batteries à cheval, les colonnes légères et les trains ; peut-être aussi un canon à tir courbe, mais plutôt hippomobile que motorisé.

En ce qui concerne les armes auxiliaires, l'auteur énonce le principe qu'il faut n'en emmener que le strict nécessaire pour que le corps de cavalerie demeure essentiellement maniable et mobile.

Les sapeurs : un escadron de sapeurs à cheval suffit par 2 à 3 régiments de cavalerie ; bien entendu un matériel suffisant pour radeaux sur équipages hippomobiles ; pas de colonne de ponts permanente.

La défense antichars doit être motorisée.

Le service des transmissions comprendra le minimum indispensable en téléphonie et radiotéléphonie ; il faut aussi quelques postes radio motorisés tous terrains, tant qu'en période de mouvement, la réception n'est point possible par appareil placé sur élément hippomobile.